

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 07 avril 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Madame Gaël KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES KERVERN, CALMETTES, TULET, BOUSSEMART, CARBO, VOLTES, SAGET. MM CIERCOLES, TIBAL, ANJARD, MARCHAND, GUITARD, VERDIER, MONTALIEU, CARLES.

**ABSENTS NON EXCUSES : MME MONZON, MM THURIES
PROCURATION : MME AUGER à MM CIERCOLES.**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 24 mars 2016.

1- Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2015, dressés par Monsieur Robert BRUNIER, Receveur de la commune de GARIDECH.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions de l'année 2015 dressés par le receveur, commune et assainissement, titre définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les états de l'actif et du passif. Ces comptes de gestions dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

2- Adoption du compte administratif commune 2015.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité soit **14 voix pour**, adopte le compte administratif 2015 de la commune comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	- 909 550,30 €	- 389 159,04 €
Recettes	+ 982 744,19 €	+ 277 401,07 €
Report de l'exercice 2014	+ 187 254,94 €	+ 730 432,89 €
Résultat	+ 260 448,83 €	+ 618 674,92 €

3- Adoption du compte administratif assainissement 2015.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité soit **13 voix pour et 1 abstention**, adopte le compte administratif 2015 de l'assainissement comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	- 7 940,00 €	- 117 316,80 €
Recettes	+ 151 401,64 €	+ 44 729,00€
Report de l'exercice 2014	+ 96 629,87 €	+ 202 322,29 €
Résultat	+ 240 091,51 €	+ 129 734,49€

Voté à l'unanimité

4- Affectation de résultat de fonctionnement de la commune au BP 2016.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement décide d'affecter le résultat comme suit :

Report au 002 : 0 €

Report au 1068 : 260 448,83 €

Report au 001 : 920 000,00 €

Voté à l'unanimité

5- Affectation de résultat de fonctionnement du budget assainissement au BP 2016.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation décide d'affecter le résultat comme suit :

Report au 002 : 240 091,51 € (excédent d'exploitation + clôture de l'exercice précédent).

Report au 001 : 129 734,49 € déficit d'investissement + clôture de l'exercice précédent).

Vote : 15 voix pour et 1 abstention

5- Adoption du Budget Primitif Commune 2016.

Le budget a été voté en équilibre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes pour un montant de 1 257 952,00 € et en section d'investissement pour un montant de 2 005 773,00 €.

Voté à l'unanimité

6- Adoption du Budget Primitif assainissement 2016.

Le budget a été voté en équilibre pour la section d'exploitation dépenses et recettes pour un montant de 380 091,51 € et en section d'investissement pour un montant de 225 734,49 €.

Vote : 15 voix pour et 1 abstention

7- Vote des taux d'imposition 2016.

Le conseil municipal décide d'augmenter le taux d'imposition de 2 % pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière sur le bâti comme suit :

- TH : 13,91 %
- TF Bâti : 13,35 %
- TF Non Bâti : 95,00 %

Voté à l'unanimité

8- Prise en charge d'une partie des salaires par le budget assainissement.

Certains employés communaux assurent un travail effectif pour l'assainissement, 10 % du salaire du poste comptable gestion financière et 9 % des salaires de Messieurs Patrick BALDO et Dominique BASTIE seront transférés sur le budget assainissement 2016.

Vote : 15 voix pour et 1 abstention

Fin de la séance 22h00